



Clio. Femmes, Genre, Histoire

50 | 2019

Le genre dans les mondes caribéens

Lydie BODIQU, Frédéric CHAUVAUD, Ludovic GAUSSOT,
Marie-José GRIHOM, Laurie LAUFER & Beatriz SANTOS
(dir.), *On tue une femme. Le féminicide. Histoire et
actualité*

Paris, Hermann, 2019, 460 p.

André Rauch



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/clio/17699>

DOI : 10.4000/clio.17699

ISSN : 1777-5299

Éditeur

Belin

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2019

ISBN : 978-2-410-01592-8

ISSN : 1252-7017

Référence électronique

André Rauch, « Lydie BODIQU, Frédéric CHAUVAUD, Ludovic GAUSSOT, Marie-José GRIHOM, Laurie LAUFER & Beatriz SANTOS (dir.), *On tue une femme. Le féminicide. Histoire et actualité* », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 50 | 2019, mis en ligne le 01 décembre 2019, consulté le 02 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/clio/17699> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.17699>

Ce document a été généré automatiquement le 2 janvier 2023.

Tous droits réservés

Lydie BODIOU, Frédéric CHAUVAUD,
Ludovic GAUSSOT, Marie-José GRIHOM,
Laurie LAUFER & Beatriz SANTOS (dir.),
On tue une femme. Le féminicide.
Histoire et actualité

Paris, Hermann, 2019, 460 p.

André Rauch

RÉFÉRENCE

Lydie BODIOU, Frédéric CHAUVAUD, Ludovic GAUSSOT, Marie-José GRIHOM, Laurie LAUFER & Beatriz SANTOS (dir.), *On tue une femme. Le féminicide. Histoire et actualité*, Paris, Hermann, 2019, 460 p.

- 1 En droit pénal, le « parricide » et l'« infanticide » figurent parmi les circonstances aggravantes d'un crime. En 2014, les associations féministes ont sollicité la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale afin que le « féminicide » soit également introduit dans le Code pénal en France. Dans la langue, le mot « féminicide » n'est entré au Robert qu'en 2015. Des dates, des définitions, des lois, des coutumes, des cas, voilà le point de départ de ce livre d'une actualité tragique et que préface Catherine Coutelle. À l'initiative de Lydie Bodiou, Frédéric Chauvaud, Ludovic Gausso, Marie-José Grihom, il réunit les contributions d'universitaires et de chercheurs de domaines et d'horizons divers. De cet ensemble de textes retenons cette question : quelles réalités multiples désigne le féminicide ?
- 2 Cette réflexion collective s'ordonne en trois grands chapitres. Un panoramique sur la scène internationale livre immédiatement l'ampleur, c'est-à-dire la gravité du crime et

sonne donc l'urgence d'une réflexion. Viennent ensuite des questions sur sa diversité et donc sur la difficulté de passer de la réflexion théorique à l'action politique. Se pose enfin la délicate interrogation sur l'espace où il se commet (familial, intime, etc.) : dévoile-t-il le problème du « genre » ?

- 3 Réalité complexe, difficile à débrouiller sur la scène mondiale, la question du droit international (que dit le droit ? demande Laurence Leturmy) ne s'accorde pas nécessairement à la diversité des droits nationaux (Bernadette Aubert). Pour certaines nations, dans certaines régions du monde, existent des violences, pour ne pas dire des éliminations (celles des filles avant leur naissance), qui sont coutumières et auxquelles le droit international vient se heurter. La démographie révèle en effet des écarts significatifs entre les populations masculines et féminines dans plusieurs pays asiatiques (à l'exception notoire de la Corée du Sud). Le féminicide prénatal, si l'on ose le désigner ainsi, tombe-t-il sous le coup de ce droit international ? La variable historique traduit la place que le féminicide occupe dans les représentations les plus courantes que partagent les populations (voir l'exemple de Ciudad Judrez au Mexique qu'étudie Jean-Christophe Ramplal, ou celui de l'infanticide des nouveau-nés de sexe féminin dans la pratique du Waad, propre aux sociétés arabes préislamiques étudiées par Sofiane Boudhiba). Autre question : cet écart démographique entre hommes et femmes, brutalement qualifié « manque de filles », est-il à la source de violences, de viols et de morts ? Sans doute, mais c'est une réalité qui se révèle difficile à mesurer. Plus que d'autres pays, l'Inde, immense et plurielle, offre dans ce domaine une grande variété d'exemples de meurtres de femmes – et sans doute aussi de condamnations des meurtriers commués en peines plus légères que celles arrêtées par les tribunaux. Ceux-ci restent pourtant dominés par des hommes...
- 4 La prostitution des femmes issues des sociétés dites « autochtones » au Canada livre un autre exemple, proche de ces formes de domination, même s'il obéit à d'autres mécanismes sociaux (Emmanuelle Walter). Pour ne rien dire de la marchandisation des femmes qui vivent (si l'on peut ainsi s'exprimer) sous la « protection » des pères, des maris, voire des fils, et qui évoque les questions de « l'honneur » dont les hommes se proclament les défenseurs (voir Adelina Miranda, pour l'exemple italien).
- 5 Représentations et imaginaires sont inclus dans ce bel édifice. Entre les études de Nicole Loraux sur le suicide des femmes sur la scène théâtrale dans l'Antiquité – qui contraste avec la mort héroïque des hommes dans le récit épique –, et les violences, physiques et symboliques, faites aux femmes au xx^e siècle lorsqu'elles accèdent à la sphère du travail, combien d'imaginaires et de représentations ont traversé les siècles ! Autant d'indices utiles tant à l'historien qu'à l'anthropologue, qui ne néglige pas pour autant de confronter ces analyses aux réalités, car les affaires d'homicides peuvent détruire statistiquement plus d'hommes que de femmes, comme le rappelle l'enquête de Fabrice Vigier dans le Poitou du xviii^e siècle. Une différence cependant, essentielle, radicale, reste à rappeler : ces hommes ne sont pas morts en raison de leur appartenance de genre !
- 6 Au-delà de la domination des hommes sur les femmes, il y a la haine. Celle que certains d'entre eux cultivent à l'égard des femmes, et qui les pousse au crime au nom du masculin, son ordre ou sa place au sommet de la hiérarchie (Amélie Gallois). Des exemples récents au Canada permettent d'en approfondir les cas, et d'en imaginer, voire d'en évaluer, l'importance. Voilà qui compte au nombre des violences perpétrées par haine du « féminin » (Jean-Baptiste Marchand).

- 7 C'est dire que le combat pour la reconnaissance du féminicide n'est pas seulement un combat juridique, voire un combat contre la domination sociale des hommes (Jules Falquet montre l'apport de la décolonisation à l'analyse de ces violences). Il plonge aussi ses racines dans la multiplicité des passions associées au crime où l'intime n'est pas étranger à l'international. Violences des maris et des amants (Nicole Picard), homicides conjugaux (Alexia Delbreil), crimes passionnels, ou désignés comme tels (Aurore Schwab), crimes d'honneur, ou d'orgueil masculin (Houria Abdelouahed), droit à la violence physique (Marylène Lapalus), autant de « cas » qui inspirent une réflexion. Elle dépasse l'imaginaire et ouvre la voie au fantasme (Marie-José Grihom) : au-delà du discours juridique, pénaliste ou sociologique, elle appelle une contribution psychanalytique (Thamy Ayouch).
- 8 On l'aura compris, ce grand livre, qui dans sa diversité réunit des points de vue convergents, ne brosse pas un simple tableau du féminicide, il retentit comme une alerte qui s'adresse à la vigilance du lecteur autant qu'à sa volonté de savoir. Il réjouira aussi celles et ceux qui y verront le dialogue possible et réussi d'un dialogue fructueux entre historiens, sociologues, psychologues et juristes. Un livre profond et utile, ou plutôt : utile parce que profond.
-

AUTEUR

ANDRÉ RAUCH

Université de Strasbourg

ISOR